

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
BP
du 23 mars 2023

18h00, Mairie de Cros

Membres présents : mesdames ANGELI Laurette, JUTTEAU Françoise, GIBERGUES Lætitia ; messieurs COMPAN Pierre, PALLIER Ghislain, BURDIN Jean, CANARD Bruno, BORDARIER Bernard, JEAN Lionel, FOUGAIROLLE Michel, CAUSSE Jean-Louis, FAIDHERBE Lucas, VALGALIER Régis, REILHAN Patrick, CRUVEILLER Fabien, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean Louis, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge.

Membres absents excusés : mesdames DURAND Martine, CAUMON Simone, BAILLY CAMPREDON Isabelle, MARTIN Catherine, LEBEAU Irène, MACHECOURT Valérie ; messieurs RICO Cédric, LAFOUX Jean, VIGNE Alexandre, POVREAU Joël, ABOU François, AARAB Lméké, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, ROUDIL Joël, JAHANT Guy.

Membres absents : Messieurs BOURDIN Patrick, ZUCCONI Jean Pierre.

Membres remplacés : Mr SEMENOFF Serge remplace Mr ROUDIL Joël.

Procurations : : Mr VIGNE Alexandre donne procuration à Mr VALGALIER Régis – Mr JAHANT Guy donne procuration à Mr CONDOMINES Robert.

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18H14.

Monsieur BURDIN se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante les procès-verbaux des séances du 14 février 2023. Aucune demande de modification n'est faite. Les procès-verbaux sont donc approuvés à l'unanimité.

Projet de délibération n°1 : Compte de Gestion 2022

Le rapporteur, madame Laurette ANGELI, vice-présidente, fait lecture du rapport et ajoute que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibération n°2 : Compte Administratif 2022

Le rapporteur, madame Laurette ANGELI, vice-présidente, explique que les chiffres mentionnés sur le rapport ont été actualisés, le déficit d'Investissement a été modifié, une écriture avait été oubliée sur 2022, le virement à l'investissement de 135 000 euros, ce qui modifie le montant de de l'excédent d'investissement. L'excédent d'investissement est donc de 198 830.56 euros et non 28 933.85 euros. De plus un RAR (Reste A Réaliser) de recettes d'investissement de 34 893.71 euros qui correspond au FCTVA, a été rajouté car le flux informatique entre la Trésorerie et le SYMTOMA n'a pas fonctionné. En accord avec la Trésorière, il a donc été convenu de l'inscrire en RAR.

Mme ANGELI précise que les dépenses de fonctionnement prévues étaient de 5.559.4079,56 euros lors de l'adoption du BP 2022 et que ce qui a été dépensé réellement s'élève à 5.202.318,81 euros.

De même, concernant les investissements, sur un prévisionnel de 516 614 euros, il n'y a eu que 288 300 euros de mandats émis. Il est donc inscrit 62 085.76 euros en RAR. Il y a aussi une part de l'investissement qui n'est pas réalisé par rapport aux délais d'acquisition ou de fabrication.

Mr CLAVEL demande la liste des investissements.

Mr COMPAN répond que parmi les investissements il y a les composteurs collectifs, les bennes, un véhicule utilitaire, des portiques pour les sites de broyage, des travaux sur les sites de broyage, du petit matériel pour le broyeur, et des travaux d'aménagement sur notre site des ateliers.

Mme ANGELI ajoute que d'une année à l'autre les investissements sont un peu toujours les mêmes : des bennes de transport, des composteurs, des travaux aux ateliers et sur des sites soit de broyage soit de gravats, etc.

Concernant le fonctionnement au quotidien du syndicat mixte pendant cette année 2022, il a fallu s'adapter au départ du responsable technique. Les dossiers dont il avait la charge ont été répartis entre plusieurs agents du SYMTOMA, et une assistante administrative à mi-temps est venue compléter l'effectif dans cette évolution.

Mr JEAN souligne que l'excédent de fonctionnement de l'année est de seulement 2 004,78 euros. Cela rapproche le syndicat mixte d'un exercice déficitaire au risque de puiser dans l'excédent cumulé pour équilibrer les exercices suivants. Il vaudrait mieux essayer d'augmenter l'excédent annuel de fonctionnement mais sans augmenter les participations des adhérents, donc en diminuant les charges.

Mr FAIDHERBE souligne qu'il faut effectivement voir s'il y a des charges inutiles ou si le personnel se promène. Il semble quand même que les services sont rendus pour le prix qu'ils coûtent. Si on diminue les charges, on diminue donc les services.

Mr CONDOMINES pense qu'on ne peut plus continuer à ce rythme. Augmenter les participations n'est pas la solution. Il faut agir autrement.

Le Président COMPAN explique que c'est justement pour faire diminuer les charges qu'il faut, par exemple, poursuivre le déploiement des composteurs individuels et des composteurs collectifs. Cela permettra de réduire les tonnages de résiduels car la hausse des tarifs de traitement est devant nous. En composteurs individuels, nous sommes à 19 % de couverture sur le Piémont Cévenol, 32,78 % sur Causses Aigoual Cévennes, 19,52 % sur le Pays Viganais et 24,94 % sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises. Il faut absolument travailler pour équiper le plus de foyers possibles et augmenter également le nombre de composteurs collectif.

Mr FAIDHERBE complète en notant que l'explosion du coût de traitement des déchets ne concerne pas que les Cévennes. C'est un problème national.

Mr JEAN appuie ce propos en ajoutant que nous ne maîtrisons pas l'augmentation de la TGAP. Elle va s'établir en 2025 à 65 euros par tonne enfouie. Elle est mieux maîtrisée en incinérant mais l'usine de Nîmes est saturée donc inaccessible. Il faut donc effectivement travailler sur la réduction des tonnes. Ainsi, sur Piémont Cévenol, plus de la moitié des 26 communes est déjà équipée d'aires de compostage partagé. Une campagne sur les composteurs individuels va être lancée. D'ici la fin de l'année, 4 communes qui sont collectées actuellement en bacs collectifs vont passer en bacs individuels. C'est un test. Les tonnages devraient s'en ressentir. Nous souhaitons proposer aux habitants concernés en même temps des composteurs individuels. D'autres communes ont aussi demandé à avoir des aires de compostage partagé. La communauté de communes essaie d'aller de l'avant le plus possible même si la comparaison entre le coût des unités de stockage et celles d'incinération est inévitable sur Piémont Cévenol.

Pour Mr FAIDHERBE s'il y a plusieurs leviers pour faire baisser les dépenses, ce n'est pas en pressurant les dépenses que cela va être possible. Par contre il y a des marges de manœuvres qui ne sont peut-être pas mises en place faute de volonté politique. Pour les composteurs on sait que c'est efficace, mais pour la gestion des déchèteries, il y a le problème des déchets du bâtiment. Il a été proposé au comité syndical qui a eu lieu à Durfort, d'arrêter de recevoir en déchèteries les déchets du bâtiment, au moins pour les gros professionnels. La réaction a été de refuser par peur de voir surgir des dépôts sauvages. Mais si on ne commence pas par arrêter ce type de déchets dans nos déchèteries, les professionnels qui vendent ces matériaux ne s'organiseront pas pour les reprendre chez eux comme la loi le leur impose désormais. Résultat, ce sont les collectivités qui continueront à payer pour leur traitement.

Mr JEAN répond qu'il faut d'abord que la filière par rapport à ces déchets se développe. Une fois que ce sera opérationnel et qu'on aura l'alternative des grands metteurs sur le marché comme les Gedimat, Point P, etc., chacun pourra mettre en place l'interdiction sur ses déchèteries.

Mr BURDIN pense qu'au niveau de la communication, il reste beaucoup à faire. Il y a un gros déficit. Non seulement les gens ne connaissent pas correctement les consignes mais ils ne connaissent même pas le SYMTOMA et ne savent pas ce qu'est la TGAP et le coût des déchets.

Mr FAIDHERBE rajoute que ça ne suffit pas parce que les gens ne s'intéressent pas à la problématique des déchets. Il y a une communication nationale sur le tri des différents déchets dans les journaux et à la télévision. Il y a les bulletins municipaux où les informations sont régulièrement données. Les consignes sont inscrites sur chaque sac de tri. Et malgré cela, il y a de plus en plus de refus dans le sac jaune.

Mr BURDIN souligne l'importance de recruter des ambassadeurs de tri.

Mr FAIDHERBE pense que si c'est pour animer des réunions publiques ce n'est pas suffisant car les personnes qui s'y rendent sont déjà impliquées.

Mme ANGELI souligne qu'il y a tout de même une bonne nouvelle, c'est qu'en 2022, il y a une baisse des tonnages d'OMr (Ordures Ménagères résiduelles).

A ce sujet, le Président COMPAN note que la moyenne annuelle de production de ces 5 dernières années était d'environ 12 000 tonnes. En 2022, elle est tombée à 11 400 tonnes environ.

Mr CRUVEILLER demande quelles sont les modalités de facturation des professionnels en déchèteries et surtout quelle est la recette pour optimiser le système pour les communautés de communes.

Mr FAIDHERBE répond qu'il n'y a pas de recette miracle. Le fait de faire payer les professionnels c'est surtout pour faire diminuer leurs apports. L'effet immédiat pour la communauté de communes c'est une recette financière liée à cette facturation mais l'effet bénéfique pour tout le monde, c'est qu'avec la facturation, les professionnels font plus attention, viennent moins souvent et trient mieux.

Mr PALLIER demande si sortir les professionnels des déchèteries est de la responsabilité des communautés de communes ou du SYMTOMA.

Mme ANGELI rappelle que ce sont les communautés de communes qui gère l'accueil en déchèteries et donc la facturation aux professionnels. Le SYMTOMA n'est pas acteur dans ce domaine.

Mr FAIDHERBE répond également que ce sont les communautés de communes qui ont la gestion du « haut de quais » des déchèteries et donc qui acceptent ou pas les professionnels, en leur facturant ou pas les apports. Ensuite seulement, la responsabilité du traitement de ces apports incombe au SYMTOMA.

Mr JEAN annonce que sur la communauté de communes de Piémont Cévenol, une facturation pour les professionnels va être mise en place ainsi qu'un accès avec des badges dès l'an prochain.

Mr COMPAN demande à avoir les résultats car sur la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises cette réflexion doit aussi se faire.

Mr CONDOMINES pense que les administrés ne font pas vraiment le lien entre le fait de ne pas trier et les coûts que cela entraîne pour les collectivités. La communication doit être axée sur ce point.

Mme ANGELI propose de travailler sur une communication commune pour toutes les mairies.

Mr BURDIN demande l'aide du SYMTOMA pour avoir un package sur la communication à diffuser lors de réunions publiques.

Mme ANGELI complète qu'il faut communiquer de manière régulière avec plusieurs supports.

Mr BURDIN pense que le message à diffuser au public, au-delà de l'aspect écologique, doit être financier. Et sur un autre point, il évoque la difficulté et le temps qu'il a fallu pour installer un composteur collectif sur St Bauzille de Putois. Mais aujourd'hui, il fonctionne très bien et espère en mettre en place un second sur la commune. Il faut aussi communiquer là-dessus.

Mr VALGALIER pense que la meilleure solution pour diminuer la production, est de supprimer tous les bacs jaunes collectifs et refaire du porte à porte comme cela va être fait en test sur Piémont Cévenol.

Mr COMPAN rajoute que pour la communauté de communes Gangeoise et Suménoises un travail est actuellement en cours. S'il aboutit, 70 % de la population devraient être équipés en bacs individuels.

Mr JEAN rappelle qu'il y a quelques années en arrière, le SYMTOMA disposait d'ambassadeurs de tri. Ils étaient alors très utiles pour faire passer les informations à la population. Même si cela coûte cher, il lui semble important de renouveler l'opération.

Mme ANGELI répond qu'à l'époque, la TGAP était entre 15 et 20 euros maximum. De plus, la quasi-totalité du produit de cette taxe était redistribuée aux collectivités par l'intermédiaire de l'ADEME pour les aider. Ces emplois étaient donc en partie financés par l'État ; ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Mr BURDIN pense qu'effectivement c'est un investissement qui lui semble nécessaire pour avancer. La question doit se poser.

Mr CUENOT pense qu'aujourd'hui la masse salariale coûte très cher aux collectivités. Il faut bien y réfléchir.

Mr FAIDHERBE ajoute que la première difficulté est de trouver des agents motivés et efficaces.

Mr CANARD soulève le problème des cartons que l'on trouve à foison dans les bacs gris et dans les bacs jaunes alors que la collecte du verre fonctionne bien. Ne pourrait-on pas fonctionner sur le même principe ?

Le Président COMPAN répond que cela va être étudié de près.

Plus de question ou remarque n'étant posée, le Président quitte la salle afin de procéder au vote.

La 1ère vice-présidente, Laurette ANGELI, élue pour présider la séance en l'absence du Président COMPAN, passe au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°3 : constitution d'une provision pour risque

Le président rappelle le contentieux qui existe avec la société PAPREC qui demande une augmentation des tarifs de la DSP au titre de l'imprévision. Cette affaire est toujours au tribunal, il demande au SYMTOMA une somme astronomique de plus de 700 000 euros d'ici la fin du mandat et d'environ 300 000 euros supplémentaires depuis 2021. Pour l'instant, l'affaire est toujours en instruction. Sur les conseils de la Chambre Régionale des Comptes, il a été provisionné 50 000 euros dès l'année dernière, au cas où. Lors d'une réunion d'Exécutif, il a été décidé de renouveler l'opération afin de limiter le risque financier. Mme ANGELI ajoute que la somme est symbolique mais le symbole est important ; ce qu'approuve le Président COMPAN qui rappelle qu'un procès n'est jamais gagné d'avance. Mr FAIDHERBE note que tout le monde rencontre actuellement des difficultés qui étaient imprévisibles entre la crise de la COVID et celle de la guerre en Ukraine. Par contre, Paprec a démarré son contentieux avant ces 2 événements majeurs.

Le rapporteur, madame ANGELI, demande donc au comité syndical de renouveler cette provision pour risque pour un montant de 50 000 euros et d'imputer la somme à l'article 6815 du budget primitif 2023.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, le Président demande si chacun a bien reçu copie du courrier de la Chambre Régionale des Comptes donnant quitus au SYMTOMA pour sa gestion de 2015 à 2020. La procédure est donc terminée ; aucune remarque particulière n'ayant été formulée par l'organisme de contrôle. Tous les délégués présents ont effectivement reçu le document.

Le Président COMPAN reprend l'ordre du jour :

Projet de délibération n°4 : Budget primitif 2023

Mme ANGELI, déléguée aux finances, annonce un budget prévisionnel de fonctionnement de 5 875 023,26 euros et un budget prévisionnel d'investissement de 596 958.21 euros.

Parmi les dépenses d'investissement, il est prévu le remplacement d'un véhicule utilitaire, de composteurs collectifs, de bennes, de portiques pour les sites de broyage, de petits matériels divers et du matériel de communication (panneaux d'informations sur les sites de compostage partagé, panneaux en déchèteries). Il y a aussi la volonté de rassembler sur un même lieu, les services administratifs et techniques du SYMTOMA par l'achat d'un bâtiment voisin de l'actuel, sur la ZAM du Tapis Vert, à St Hippolyte du Fort. Le montant envisagé serait de 220.000 euros. Ce point a été évoqué en DOB lors de la séance du 13 février dernier car une opportunité s'est présentée au SYMTOMA à ce moment-là. Cette année 2023 étant la dernière du remboursement d'un emprunt pour une annuité de 57 000 euros, il semble opportun de réfléchir à cet achat qui permettrait d'optimiser le fonctionnement interne du syndicat mixte. Ce bâtiment a été visité avec plusieurs vice-présidents, et des discussions ont eu lieu lors de réunions de l'Exécutif.

Le Président COMPAN soulève le problème des ateliers actuels qui sont trop exigus et pas aux normes de sécurité. Le bâtiment visité se situe juste en face des ateliers du SYMTOMA. Cela permettrait aussi de ne plus louer de locaux pour abriter le personnel administratif.

Mr CLAVEL demande s'il est judicieux de s'engager sur un projet dont on ignore complètement le coût final ? La question de pose aussi de savoir si, compte tenu des évolutions en cours, il ne serait pas plus opportun de patienter jusqu'à la naissance d'un éventuel regroupement en syndicat départemental.

Mme ANGELI répond que tous les syndicats de traitement du Gard se sont réunis avec toutes les communautés de communes pour former un groupement qui s'appelle « Entente départementale de gestion des déchets ». Et il est affirmé à chaque réunion qu'il n'est pas question de faire un syndicat départemental. Cette Entente est un plus pour travailler sur différents sujets communs à l'ensemble. Par exemple, une communication identique sur les biodéchets devrait bientôt être lancée sur tout le département.

Mr JEAN soulève qu'en accompagnement de l'achat du bâtiment, il manque l'estimation des travaux à réaliser ou encore des frais d'étude.

Le Président COMPAN explique que cet achat concerne un terrain sur lequel il y a déjà un bâtiment de 200m2 dans lequel les bureaux administratifs seraient aménagés ultérieurement ainsi qu'une salle de

réunion et des vestiaires pour le personnel. Par contre, les frais d'études ont bien été inscrits au budget de fonctionnement.

Mr BURDIN pense qu'il a 2 visions sur cette opération : d'abord immobilière qui semble raisonnable par rapport au prix du marché et son emplacement puis, l'opération stratégique avec la proximité des bâtiments, les besoins de bureaux et de logistique. Mais cela peut être une opération un peu lourde.

Mr FAIDHERBE rajoute que cet achat est un besoin. Le bâtiment actuel est trop petit. L'activité du SYMTOMA a augmenté au fil des années mais le bâtiment, lui, n'a pas bougé.

Mr PALLIER pense qu'avec la rénovation, il faut prévoir entre 400 et 450 000 euros de dépenses.

Mr CRUVEILLER demande le montant du loyer actuel des bureaux.

Le Président COMPAN répond qu'il est de 6 000 euros par an. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une opportunité d'achat pour améliorer le fonctionnement au quotidien des services.

Mr VALGALIER pense qu'il faut effectivement tenir compte de l'opportunité car un autre local attenant aux ateliers du SYMTOMA a aussi été visité. Mais il était sensiblement plus cher, avec plus de travaux à la clé, que celui-ci.

Mr CANARD ajoute que si c'est un garage, il peut y avoir un intérêt à garder le matériel pour l'entretien des véhicules.

Mr COMPAN répond que sur ce point, il n'y a pas de mécaniciens de métier au SYMTOMA. Il nous faudra donc toujours passer par des professionnels.

Mme ANGELI continue sur le projet de budget. Face aux dépenses de fonctionnement qui ont été augmenté seulement du montant de l'inflation 5.9%, le calcul des recettes a été fait sur la base des prix « plancher » de vente aux industriels du recyclage ; les cours actuels étant très bas. Il faut aussi prendre en compte le trop-perçu de CITEO en 2021 de 87.623 euros qui viendra amputer le soutien de l'éco-organisme en cours d'année.

(Des tableaux récapitulatifs sont ensuite présentés en projection murale : il s'agit des dépenses de fonctionnement, des recettes « matières », des soutiens des éco-organismes, des prévisions en dépenses et recettes d'investissement, et du calcul des participations de chaque communauté de commune selon le projet de BP présenté.)

Mr JEAN explique que la communauté de communes de Piémont Cévenol va s'abstenir sur le budget d'investissement par rapport à l'achat du hangar. Vu la conjoncture actuelle, cela semble prématuré. Le projet n'est pas assez abouti. Il manque une réelle prévision des coûts intégrant les travaux à venir. De plus, même si un emprunt se termine, l'incertitude sur les taux d'intérêt peut peser lourdement sur le projet.

Mme ANGELI répond qu'une simulation a été faite avec un taux à 3,5 %.

Mr PALLIER conseille de faire une simulation avec un taux plus élevé, autour de 4,6 % par exemple.

Sur le choix de Piémont Cévenol, relayé par monsieur JEAN, madame ANGELI explique qu'on ne peut pas voter séparément le fonctionnement et l'investissement.

Mr CLAVEL demande si le prix annoncé de 220 000 euros est une certitude et s'il ne serait pas judicieux de travailler sur le bâtiment actuel afin de le réaménager, de le repenser entièrement.

Le Président COMPAN répond qu'il a négocié à l'amiable avec le vendeur à 220.000 euros. Si le prix final est au-dessus de ce montant, il ne suivra pas. De plus, une estimation a été demandée au service des Domaines. La réponse est attendue rapidement.

Mr FAIDHERBE fait remarquer que, même si cet achat ne se fait pas, des aménagements importants devront être faits dans tous les cas dans le bâtiment existant. Il n'est pas du tout aux normes de sécurité.

Mr JEAN acquiesce sur ce point. Il est évidemment nécessaire de faire des aménagements vis à vis du personnel et des conditions de travail.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée par 12 voix « pour » et 9 « abstentions » (madame Lætitia GIBERGUES, messieurs Lionel JEAN, Michel FOUGAIROLLE, Fabien CRUVEILLER, Robert CONDOMINES, Jean-Louis CUENOT, Christian CLAVEL, Serge SEMENOFF, Guy JAHANT).

Mme ANGELI demande si chacun a bien lu l'annexe sur les participations financières 2023 et s'il y a des remarques par rapport à cela.

Mr JEAN fait justement remarquer que l'an dernier il y avait une réduction de 44.000€ sur le budget par rapport à la participation du Piémont Cévenol et que cette année celle-ci s'envole malgré une diminution des tonnages sauf pour la partie « encombrants » qui restent compliquée. La participation augmente de 138.707,05 euros. La communauté de communes de Piémont Cévenol souhaite que le mode de calcul soit revu.

Mme ANGELI rappelle que le mode calcul a été revu il y a 4 ans mais un groupe de travail peut être mis en place afin de travailler sur un nouveau mode de calcul.

Mr FAIDHERBE précise que la communauté de communes de Piémont Cévenol avait pris de l'avance par rapport aux autres communautés de communes. Elle était beaucoup plus performante et avait donc une participation plus avantageuse. Avec le temps, les autres communautés de communes ont fait des efforts et un équilibre s'est créé. Même si l'enveloppe est la même, la répartition change avec les résultats des uns et des autres. Depuis des années, on a créé une clé de répartition incitative pour récompenser les adhérents qui faisaient plus d'effort puisque la compétence est coupée en deux entre la communauté de communes qui a la collecte et l'accueil en déchèteries, et le SYMTOMA qui a le traitement. Depuis le début, le mode de calcul est solidaire entre toutes les zones du SYMTOMA. Si c'est cette solidarité qui est contesté, c'est l'existence même du SYMTOMA qui est remise en cause. La solidarité ne se fait pas sur les bons et les mauvais élèves, elle se fait sur les éloignés et les rapprochés.

Mr CRUVEILLER souligne que les tonnages des OM par habitants sur le Piémont sont très bons et cela est le fruit d'une politique volontariste. Il y a beaucoup d'énergie dépensée et les élus sont impliqués pour obtenir ces résultats. Malheureusement les encombrants viennent anéantir les efforts et ça génère une forme de déception quand on voit que le tonnage par habitant est un des meilleurs du département.

Mme ANGELI répond que les encombrants sont inclus dans la participation pour mieux travailler sur les améliorations à faire.

Mr FAIDHERBE fait remarquer que malgré cette hausse, c'est tout de même la communauté de communes de Piémont Cévenol qui paye le moins cher par habitant et loin devant les autres.

Mme ANGELI relève l'importance du travail des gardiens sur les déchèteries. De nouvelles REP existent et c'est compliqué pour les gardiens mais il faut absolument bien les appliquer afin de faire baisser les tonnages et notamment celui de la benne à encombrants. Par exemple, depuis juillet dernier, des bacs ASL (Articles de Sports et Loisirs) ont été installés sur toutes les déchèteries. Cela concerne en gros tout ce que chacun d'entre nous peut acheter à « Décathlon » et qui peut donc être retiré de la benne à encombrants. Nous sommes le 23 mars 2023 et il y a encore des déchèteries qui n'ont jamais fait de demande de collecte de ces bacs. Il faut donc absolument travailler sur un accueil plus performant en déchèteries.

Mr FAIDHERBE ajoute que si quelqu'un a une solution pour diminuer les coûts de transport et de traitement, il doit la partager.

Mr CRUVEILLER exprime le triste constat que même en intensifiant le tri et en réduisant les déchets on ne peut pas rattraper l'augmentation de la TGAP et des coûts de traitement.

Mr FAIDHERBE répond avec optimisme qu'il y a encore de la marge quand on voit les résultats des caractérisation des sacs jaunes.

A ce sujet, madame ANGELI évoque le taux de refus du Piémont Cévenol : 19 % lors de la caractérisation de mardi dernier - *il y avait une colonne de douche dans le bac de tri*, 24 % pour l'échantillon du Pays Viganais, et 11 % pour celui de Causses-Aigoual-Cévennes/TS.

Mr FAIDHERBE explique que dans les améliorations à penser il y a certes un travail sur la communication à faire, mais il souhaite aussi un règlement de collecte commun.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée par 12 voix « pour » et 9 « abstentions » (madame Lætitia GIBERGUES, messieurs Lionel JEAN, Michel FOUGAIROLLE, Fabien CRUVEILLER, Robert CONDOMINES, Jean-Louis CUENOT, Christian CLAVEL, Serge SEMENOFF, Guy JAHANT).

Questions diverses :

Le Président COMPAN propose que le prochain conseil ait lieu le 30 juin à Trèves à 10h. La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire,

Jean BURDIN